

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

-----

### **1 - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2008 BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT - TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le transfert de crédits suivants, concernant la section d'investissement du budget général:

Opération 0705 (Aménagement de la place) Art 2313 (travaux)	+ 10 000 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le transfert de crédits ci-dessus

### **DECISION MODIFICATIVE N° 4/2008 BUDGET GENERAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT - TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le transfert de crédits suivants, concernant la section de fonctionnement du budget général:

Art 673 (titres annulés sur exercice antérieur)	+ 453 €
Article 6227 (frais d'actes et de contentieux)	- 453 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le transfert de crédits ci-dessus

### **2 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED (RESEAU D'AIDE SPECIALISE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de crédits de fonctionnement présentée par Mme RIPPERT enseignante nommée à ce poste basé à UZEIN qui s'adresse aux enfants des écoles d'Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Bougarber, Momas, Poey de Lescar, Siros et Uzein, il propose aux Maires concernés de reconduire la participation aux frais de fonctionnement sous la forme d'une contribution calculée au prorata de la population. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau de répartition présenté ci-dessous.

COMMUNES	POPULATION	PARTICIPATION
ARBUS	1047	51,80
ARTIGUELOUVE	1509	74,65
AUSSEVIELLE	660	32,64
BOUGARBER	662	32,75
MOMAS	399	19,73
POEY DE LESCAR	1676	82,90
SIROS	604	29,88
UZEIN	1125	55,65
<b>TOTAL</b>	<b>7682</b>	<b>380,00</b>

### **3 –REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE**

Madame MONIN nous présente le nouveau règlement intérieur de la cantine, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement.

### **4 – PLU**

Suite à la dernière réunion en date du 20 novembre 2008, Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus les points importants concernant notamment le zonage, les zones réservées.

Les propriétaires fonciers seront contactés début Janvier 2009 afin de déterminer avec eux les orientations d'aménagement de leur foncier

### **5- CONTRAT D'ENTRETIEN INFORMATIQUE MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau contrat d'entretien pour le parc informatique de la Mairie.

### **6 – CONTROLES DE CONFORMITE DES DECLARATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de désigner des membres chargés de vérifier la conformité des déclarations d'urbanisme.

## **7- CONTROLES EFFECTUES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Suite au passage de la caméra sur le réseau d'assainissement Allée de Songeux, aucune anomalie n'a été constatée dans le réseau communal. Compte des conditions particulières les élus proposent le remboursement à hauteur de 50% de la facture d'intervention à M. BURGRAEVE.

## **8 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la redevance assainissement en vigueur depuis le 1er janvier 2008, à savoir : terme fixe : 45,73 €, et terme mobile : 0,55 € par m3. Il indique que les charges d'assainissement sont en constante augmentation du fait des nombreux travaux de réhabilitation et d'extension réalisés ces dernières années. D'autre part, il rappelle que la création de la nouvelle station d'épuration va accroître ces charges. Il propose de revoir les tarifs de cette redevance et propose d'augmenter le tarif de la part mobile et de la fixer à 0,65 € par m3, de maintenir le tarif de la part fixe à 45,73 € et ce, dès le 1er janvier 2009.

## **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- La Mairie a reçu un courrier de l'Association Histoire et Patrimoine d'AUSSEVIELLE.
- Le Syndicat Eau et Assainissement des 3 cantons a envoyé une invitation pour une conférence et démonstrations de matériel le mardi 6 janvier 2009.
- Monsieur le Maire présente aux élus le Compte Rendu du dernier Conseil de Classe.
- L'Association des parents d'élèves a formulé plusieurs demandes de réservations pour les fêtes des Ecoles.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de l'adjointe d'animation pour le 5 janvier 2009. Le recrutement sera étudié dans les prochains jours.

*Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales. Les délibérations sont consultables par le public en Mairie.*

Le Maire,

Jacques LOCATELLI